



**GAEC DES COTEAUX DU DON**  
**Tréguely**  
**44290 GUEMENE PENFAO**

**PREFECTURE DE LA LOIRE ATLANTIQUE**  
**DCMAP3 (bureau de l'environnement)**  
**6 QUAI CEINERAY**  
**BP 33515**  
**44035 NANTES CEDEX 1**

Guémené Penfao, le 13 mai 2016  
Objet : Demande de dérogation

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, DANIEL Frédéric, co gérant du GAEC DES COTEAUX DU DON dont le siège est à «Tréguely» 44290 GUEMENE PENFAO, sollicite par le présent courrier une dérogation pour fournir des plans au 1/500ème au lieu de plans au 1/200ème comme il est demandé dans la réglementation « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ».

Cette demande concerne le dossier d'extension d'un élevage de vaches laitières, soumis au régime de l'Enregistrement, au lieu-dit «Tréguely» sur la commune de GUEMENE PENFAO (département 44)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

**GAEC DES COTEAUX DU DON**  
**DANIEL Frédéric**



Elevage-Environnement  
B.P. 20199  
44155 ANCENIS CEDEX



**INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**ELEVAGE DE VACHES LAITIÈRES**  
**SOU MIS À « ENREGISTREMENT »**

DOSSIER D'ENREGISTREMENT

**GAEC DES COTEAUX DU DON**  
**TREGUELY**  
**44290 GUEMENE PENFAO**

☎ 06.70.35.97.49.

**Projet : TREGUELY**

Auteur : Vincent GRIMAUD  
☎ : 02.40.98.92.55  
Fax : 02.40.98.97.09



## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Présentation générale</b>	<b>4</b>
1.1	<b>Demandeur</b>	<b>4</b>
1.1.1	Statut	4
1.1.2	Etat initial – Avant-projet	4
1.2	<b>Projet</b>	<b>5</b>
1.2.1	Projet de redimensionnement	5
1.2.2	Projet plan d'épandage	7
1.3	<b>Lieu d'implantation</b>	<b>7</b>
1.4	<b>Mode d'exploitation des bâtiments</b>	<b>7</b>
1.4.1	Organisation des bâtiments	7
1.4.2	Mode d'alimentation et de distribution	8
1.4.3	Composition de l'alimentation	8
1.4.4	Consommation annuelle d'aliments	8
1.5	<b>Paysage et environnement</b>	<b>8</b>
1.5.1	Intégration dans le paysage	8
1.5.2	Infrastructures agro-écologiques	9
<b>2</b>	<b>Prévention des accidents et des pollutions</b>	<b>9</b>
2.1	<b>Précautions contre les incendies</b>	<b>9</b>
2.1.1	Installations techniques et risque d'incendie	9
2.1.2	Dispositifs de sécurité et de lutte contre l'incendie	9
2.2	<b>Accessibilité</b>	<b>10</b>
2.3	<b>Dispositifs de rétention des produits toxiques ou dangereux pour l'environnement</b>	<b>10</b>
2.4	<b>Mesures contre les risques sanitaires</b>	<b>10</b>
2.4.1	Nettoyage, désinfection et entretien des locaux	10
2.4.2	Lutte contre la prolifération des rongeurs et des insectes	11
2.4.3	Stockage et évacuation des cadavres	11
2.5	<b>Dispositions contre les risques de déversements de jus et effluents dans le milieu naturel</b>	<b>11</b>
2.5.1	Destination des eaux souillées issues des aires d'exercice, des blocs de traite et des jus d'ensilage	11
2.5.2	Dimensionnement des ouvrages de stockage	11
2.6	<b>Eaux pluviales et souterraines</b>	<b>15</b>
<b>3</b>	<b>Impacts sur l'eau, les sols, et le milieu</b>	<b>15</b>
3.1	<b>Situation géographique de l'exploitation et réglementation associée</b>	<b>15</b>
3.1.1	La zone vulnérable	15
3.1.2	La zone d'action renforcée	16
3.1.3	SDAGE et SAGE	16
3.1.4	Captage d'alimentation en eau potable et zones humides	16
3.1.5	Le contexte hydrologique global	17
3.1.6	Milieus biologiques	18
3.2	<b>Impact et mesures proposées</b>	<b>21</b>
3.2.1	Impact sur le milieu naturel environnant (faune et flore banals et habitats remarquables)	21
3.2.2	Impact sur la faune et la flore des sites protégés	21
3.3	<b>Prélèvements et consommation d'eau</b>	<b>22</b>

3.3.1	Type d'approvisionnement .....	22
3.3.2	Consommation en eau .....	22
3.3.3	Economies d'eau .....	22
3.3.4	Rejets dans le milieu .....	23
<b>3.4</b>	<b>Gestion des PATURAGES .....</b>	<b>23</b>
<b>4</b>	<b>Epandage et traitement des effluents d'élevage .....</b>	<b>25</b>
<b>4.1</b>	<b>Modes d'épandage et de traitement selon les effluents .....</b>	<b>25</b>
4.1.1	Types d'effluents .....	25
4.1.2	Valeurs fertilisantes .....	25
4.1.3	Le plan d'épandage .....	26
4.1.4	Aptitude des sols à l'épandage : synthèse de l'étude .....	26
<b>4.2</b>	<b>Bilan de fertilisation .....</b>	<b>28</b>
4.2.1	Relevé parcellaire .....	28
4.2.2	Assolements et exportations des cultures .....	30
4.2.3	Production d'éléments fertilisants organiques .....	31
<b>4.3</b>	<b>Bilan global du plan d'épandage .....</b>	<b>32</b>
4.3.1	Bilan fertilisation global .....	32
<b>4.4</b>	<b>Modalités d'épandage .....</b>	<b>33</b>
4.4.1	Distances réglementaires d'épandage .....	33
4.4.2	Matériel d'épandage .....	33
4.4.3	Périodes d'épandage .....	33
<b>5</b>	<b>Emissions atmosphériques et sonores .....</b>	<b>34</b>
<b>5.1</b>	<b>Lutte contre les odeurs et les émissions dans l'air .....</b>	<b>34</b>
<b>5.2</b>	<b>Moyens de lutte contre le bruit .....</b>	<b>34</b>
<b>6</b>	<b>Déchets et sous-produits animaux .....</b>	<b>35</b>
<b>6.1</b>	<b>Les déchets dits "classiques" .....</b>	<b>35</b>
<b>6.2</b>	<b>Les déchets industriels banals .....</b>	<b>35</b>
6.2.1	Les huiles usagées .....	35
6.2.2	Les pneus usagés des véhicules et les batteries .....	35
6.2.3	Les bâches plastiques .....	35
<b>6.3</b>	<b>Les déchets organiques .....</b>	<b>35</b>
6.3.1	Les déjections animales .....	35
6.3.2	Les cadavres d'animaux .....	35
<b>6.4</b>	<b>Les déchets dangereux .....</b>	<b>36</b>
6.4.1	Les emballages phytosanitaires .....	36
6.4.2	Les emballages pharmaceutiques .....	36
<b>7</b>	<b>Faisabilité technico-économique du projet .....</b>	<b>36</b>
<b>7.1</b>	<b>Tableau de financement .....</b>	<b>36</b>
<b>7.2</b>	<b>Valeur ajoutée supplémentaire dégagée par le projet .....</b>	<b>36</b>
<b>8</b>	<b>- Signature .....</b>	<b>37</b>
<b>Annexes</b>	<b>.....</b>	<b>38</b>
	Annexe 1 -Tableau de conformité .....	39
	ANNEXE 2 Récépissé de Déclaration .....	50
	ANNEXE 3 Capacités de stockage des effluents et capacités agronomiques .....	51

Annexe 4 Calendrier des épandages .....	52
Annexe 5 Parcellaire d'épandage .....	53
Annexe 6 Bassins versants et hydrographie du secteur .....	54
Annexe 7 Cartographie des périmètres environnementaux.....	55
Annexe 8 Carte Rayon 1 km.....	56
Annexe 9 Contrat de reprise de fumier .....	57
Annexe 10 Etude d'aptitude des sols .....	58
Annexe 11 Fiche Appels en cas d'accidents.....	59



**DEMANDE POUR****Une extension de l'élevage de vaches laitières****SANS DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE****ET MISE A JOUR DE PLAN D'EPANDAGE****ETAT INITIAL**

Aujourd'hui, le GAEC DES COTEAUX DU DON exploite un atelier de VACHES LAITIERES déclaré pour 150 places sur le site de TREGUELY.

Le GAEC dispose aujourd'hui d'un volume de lait à produire de 1 200 000 litres et exploite 3 sites d'élevage.

**Site de TREGUELY (commune de Guemene Penfao) :**

Un atelier laitier d'une capacité de :

- ☞ 150 places de vaches laitières en logettes raclage lisier
- ☞ 50 places de nurserie en cases collectives de 0 à 6 mois
- ☞ 35 places de génisses de 1 à 2 ans en logettes raclage lisier

Un atelier bovins à l'engraissement d'une capacité de :

- ☞ 120 places de bovins à l'engraissement sur caillebotis
- ☞ 136 places de bovins à l'engraissement sur aire paillée intégrale
- ☞ 48 places de broutards sur aire paillée intégrale

**Site de Guénouvry (Commune de Guemene Penfao)**

Un atelier d'élevage des génisses de renouvellement et vaches taries d'une capacité de :

- ☞ 20 vaches laitières taries
- ☞ 20 génisses de 6 mois à 1 an

**Site de Dastres (Commune de Guemene Penfao)**

Un atelier d'élevage des génisses de renouvellement d'une capacité de :

- ☞ 35 génisses de 1 à 2 ans

**ETAT PROJET**

Avec la reprise du site de "La Desbourgère", commune de Guémené Penfao, et du volume de production ainsi qu'une attribution de volume de lait par laiterie, le GAEC envisage d'augmenter son volume de production à 1 900 000 litres. De ce fait, le nombre de vaches laitières sur le site de TREGUELY sera de 200, d'où la réalisation de ce dossier d'enregistrement.

Il n'y aura pas de nouvelle construction mais une nouvelle répartition des animaux sur 4 sites d'élevage.

La répartition des animaux par site sera la suivante :

**Site de TREGUELY (commune de Guemene Penfao) :**

Un atelier laitier d'une capacité de :

- ☞ 200 places de vaches laitières en logettes raclage lisier et 2 cases sur paille
- ☞ 50 places de nurserie en cases collectives de 0 à 6 mois

Un atelier bovins à l'engraissement d'une capacité de :

- ☞ 120 places de bovins à l'engraissement sur caillebotis
- ☞ 136 places de bovins à l'engraissement sur aire paillée intégrale
- ☞ 48 places de broutards sur aire paillée intégrale

**Site de Guénouvry (Commune de Guemene Penfao)**

Un atelier d'élevage des génisses de renouvellement d'une capacité de :

- ☞ 30 génisses de 6 mois à 1 an
- ☞ 20 génisses de 1 à 2 ans

**Site de Dastres (Commune de Guemene Penfao)**

Un atelier d'élevage des génisses de renouvellement d'une capacité de :

- ☞ 35 génisses de 1 à 2 ans
- ☞ 5 génisses de 6 mois à 1 an

**Site de La Desbourgère (Commune de Guemene Penfao)**

Un atelier d'élevage des génisses de renouvellement et de vaches taries d'une capacité de :

- ☞ 30 vaches taries
- ☞ 30 génisses de 1 à 2 ans

- ***Dans un rayon d'1 km autour du projet, la commune de CONQUEREUIL est concernée par le projet. (voir carte Rayon 1 km en annexe 8 )***
- ***Le parcellaire exploité par le GAEC est situé sur les communes de :***
  - ✓ **GUEMENE PENFAO**
  - ✓ **CONQUEREUIL (ilot 3)**

# **1** PRESENTATION GENERALE

## **1.1 Demandeur**

### **1.1.1 Statut**

Nom de la structure : GAEC DES COTEAUX DU DON

Adresse : TREGUELY - 44290 GUEMENE PENFAO

N° de téléphone : 06.70.35.97.49

Profession : Agriculteur

SIRET 38326678000014

N° PACAGE : 044007496

Statut juridique : GAEC

Associés :

- M. DANIEL Frédéric
- M. MAUDET Hervé
- M. GUIHOT Mickael
- M. ROUE Samuel
- M. BOUVAIS Jean Luc

Groupement de producteurs : TERRENA Ancenis

### **1.1.2 Etat initial – Avant-projet**

Le GAEC DES COTEAUX DU DON dispose d'un récépissé de déclaration pour un effectif de :

Site TREGUELY

- 150 vaches laitières en logettes raclage lisier en date du 19 février 2013 (cf annexe 2)
- 304 bovins à l'engraissement en date du 6 juin 2006
- La quasi-totalité des effluents produits dans la stabulation laitière est stockée dans une fosse à lisier d'un volume de 3500 m3 réels soit 3208 m3 utiles.

Le fumier issu du logement des 15 places de vaches en préparation vêlage sera stocké dans une fumière non couverte avec 2 murs d'une surface de 70 m².

Le fumier issu des 50 places de veaux de 0 à 6 mois est stocké directement aux champs après avoir séjourné 2 mois sous les animaux.

Le lisier issu des 120 places de bovins à l'engraissement est stocké dans une fosse sous caillebotis d'un volume de 1500 m3 réels soit 1260 m3 utiles.

Le fumier issu des 2 autres bâtiments de bovins à l'engraissement est stocké directement aux champs.

### **Le plan d'épandage**

- L'ensemble des déjections sera épandu sur le parcellaire du GAEC DES COTEAUX DU DON ayant une superficie agricole utile de 402,91 ha.

## 1.2 **Projet**

Le projet consiste :

- en une extension de l'atelier laitier sur le site de "TREGUELY" sur la commune de GUEMENE PENFAO avec un passage de **150 à 200 vaches laitières** qui seront logées dans le bâtiment existant (185 places) et dans l'appentis existant pour 15 vaches (sur paille). Sinon, il y a une nouvelle répartition des animaux du troupeau laitier avec la reprise du site de "La Desbourgère".
- La mise à jour du plan d'épandage avec la reprise de 6 ha. La nouvelle surface est de 402,91 ha.

L'augmentation de l'effectif des vaches laitières est liée à l'attribution de volume supplémentaire par la laiterie avec une augmentation du volume à produire et l'arrivée du volume du site de "La Desbourgère" soit un volume total de 1 900 000 litres.

La totalité des fumiers curés avant un temps de présence de 2 mois sous les animaux sur le site est stocké dans la fumière non couverte d'une surface de 70 m<sup>2</sup>.

Le lisier issu du raclage des 185 places de logettes ainsi que les eaux blanches et vertes issues du bloc traite seront stockés dans une des 2 fosses existantes (document de calcul en Annexe 3).

L'ensemble des déjections sera épandu sur le parcellaire du GAEC DES COTEAUX DU DON ayant une superficie agricole utile de 402,91 ha.

### 1.2.1 Projet de redimensionnement

Les effectifs dans le cadre de ce projet seront portés à :

- 230 places de vaches laitières pour une référence laitière de 1 900 000 litres dont 200 sur le site de "Trégueley" et 30 vaches taries sur le site de "La Desbourgère".
- 85 génisses de moins d'un an (réparties sur 3 sites)
- 85 génisses 1 à 2 ans (réparties sur 3 sites)
- 304 places de bovins à l'engraissement

Rubrique N°	DESIGNATION DE LA RUBRIQUE	Effectif maximal	Régime de classement A, E, DC, D ou RSD
2101	<p><b>Bovins</b> (<i>activité d'élevage, transit, vente, etc...</i>).</p> <p><b>1. Elevage de veaux de boucherie et/ou bovins à l'engraissement ; transit et vente de bovins lorsque leur présence simultanée est supérieure à 24 heures, à l'exclusion des rassemblements occasionnels :</b></p> <p>a) Plus de 400 animaux .....(A)                      b) De 201 à 400 animaux .....(DC)                      c) De 50 à 200 animaux .....(D)</p> <p><b>2. Elevage de vaches laitières</b> (c'est-à-dire dont le lait est au moins en partie destiné à la consommation humaine) :</p> <p>a) Plus de 200 vaches laitières .....(A)                      b) de 151 à 200 vaches laitières .....(E)                      c) De 101 à 150 vaches laitières .....(DC)                      d) ) De 50 à 100 vaches laitières .....(D)</p> <p><b>3. Elevage de vaches allaitantes</b> (c'est-à-dire dont le lait est exclusivement destiné à l'alimentation des veaux) :</p> <p>A partir de 100 vaches .....(D)</p> <p><b>4. Transit et vente de bovins, y compris les marchés et centres d'allotement</b>, lorsque la présence des animaux est inférieure ou égale à 24 heures, à l'exclusion des rassemblements occasionnels :</p> <p>Capacité égale ou supérieure à 50 places .....(D)</p>	200	E

Les modifications d'effectifs prévues par ce projet sont donc les suivantes sur le site de TREGUELY:

TYPE ANIMAUX	ACTUEL	PROJET	APRES TRAVAUX
Vaches laitières	150	50	200
Veaux de 0 à 6 mois	50	/	50
Génisses de 1 à 2ans	35	/	0
Bovins à l'engraissement	304	/	304

### 1.2.2 Projet plan d'épandage

Le plan d'épandage initial est modifié suite à la reprise de surfaces.

### 1.3 **Lieu d'implantation**

Le lieu d'implantation du projet se situe sur le site « TREGUELY » (*Cf plan de masse*) dont les données sont synthétisées ci-dessous :

Nom du site :	<b>Site 1</b>
Lieu-dit :	TREGUELY
Commune :	GUEMENE PENFAO
Canton :	GUEMENE PENFAO
Arrondissement :	SAINT NAZAIRE
Distance à l'habitation ou lieu recevant des tiers le plus proche :	75 m de l'existant (une habitation est existante à 16 m de l'existant mais il s'agit d'un des anciens exploitants du site)
Distance au puits ou source le plus proche :	+ de 35 m
Distance au lieu de baignade le plus proche :	+ de 500 m
Distance à la berge de cours d'eau la plus proche :	+ de 35 m

### 1.4 **Mode d'exploitation des bâtiments**

#### 1.4.1 Organisation des bâtiments

Les bâtiments sont organisés de la manière suivante (*cf. plan masse de l'exploitation*) :

*Les bovins seront logés dans plusieurs bâtiments de la manière suivante :*

Unité	Animaux logés	Nb de places	Superficie	Ventilation	Exploitation (sur lisier, sur paille...)
1B1	Vaches laitières	185	2800 m <sup>2</sup>	STATIQUE	Logettes paille broyée raclage lisier
1B2	Vaches laitières en préparation vêlage	15	160 m <sup>2</sup>	STATIQUE	Aire paillée
1B3	Nurserie veaux (cases collectives sur paille)	50	275 m <sup>2</sup>	STATIQUE	Aire paillée intégrale
1B4	Stabulation bovins à l'engrais	130	680 m <sup>2</sup>	STATIQUE	Aire paillée intégrale

1B5	Stabulation bovins à l'engrais	120	704 m <sup>2</sup>	STATIQUE	Caillebotis intégral
1B6	Quarantaine pour broutards (bovins à l'engrais)	48	360 m <sup>2</sup>	STATIQUE	Aire paillée intégrale

#### 1.4.2 Mode d'alimentation et de distribution :

<b>Mode alimentation</b>
<b>Distributeur d'aliments à la mélangeuse et au DAC (distributeur automatique de concentrés au robot de traite)</b>

#### 1.4.3 Composition de l'alimentation

<b>Composition de la ration</b>
<b>Ensilage de maïs, ensilage d'herbe, luzerne, foin, concentrés, minéraux</b>

#### 1.4.4 Consommation annuelle d'aliments

Consommation annuelle projetée

La quantité d'aliments annuelle consommée par une vache laitière est d'environ 8500 kg de Matière sèche y compris les concentrés.

La consommation d'aliments totale pour les vaches laitières sera de l'ordre de :

$$8500 \text{ kg} \times 200 \text{ VL} = 1\,700\,000 \text{ kg}$$

soit 1700 tonnes de matière sèche pour les vaches laitières.

### 1.5 **Paysage et environnement**

#### 1.5.1 Intégration dans le paysage

Descriptif du PROJET		OUI	NON
Le bâtiment existant est visible depuis :	La route	x	
	Chez le voisin	x	
	L'agglomération la plus proche		x
Le projet entraîne :	Une adduction d'eau		x
	Des travaux d'électrification		x

	Un déboisement		x
	La suppression de haies (partielle pour les veaux)		x
Matériaux et couleurs des bâtiments existants :	Murs béton et bardages bois		
Accès :	Les accès sont existants et ne seront pas modifiés.		

### 1.5.2 Infrastructures agro-écologiques

Les haies existantes autour du site seront maintenues.

Des bandes enherbées ont été implantées le long de tous les cours qui traversent le parcellaire. La localisation de ces infrastructures agro-écologiques a été reportée sur la cartographie du plan d'épandage.

## **2** PREVENTION DES ACCIDENTS ET DES POLLUTIONS

### 2.1 *Précautions contre les incendies*

#### 2.1.1 Installations techniques et risque d'incendie

La localisation des installations techniques (électricité, gaz, fioul) est précisée sur le plan. Ces installations sont contrôlées tous les ans.

Les risques d'incendie ou d'explosion en raison de la présence de gaz ou de liquides inflammables ont été détaillés sur ce plan. Il s'agit de :

Fioul : avec cuve double coque.

#### 2.1.2 Dispositifs de sécurité et de lutte contre l'incendie

Les dispositifs de sécurité mis en place contre le risque d'incendie sont indiqués sur le plan de masse.

Le risque d'incendies peut avoir plusieurs origines :

- L'inflammation de matériaux isolants combustibles (mousse alvéolaire), de déchets inflammables (emballages papier, carton, plastiques rincés, pneus, huiles usagées et déchets d'hydrocarbures, bâches ...), le stockage de gas-oil.
- Le dysfonctionnement des locaux techniques (groupe électrogène, distribution électrique, etc.) ou des installations électriques.
- Les travaux réalisés sur le site : opérations par points chauds (tronçonnage, soudage).

Pour pallier à ces risques, des mesures préventives ont été mises en œuvre :

- Mise en œuvre de consignes de sécurité dans l'élevage.
- Mise en place d'installations électriques de qualité.
- Matériaux de qualité M1 sur le comportement et la réaction au feu.
- Stockage des déchets inflammables (emballages papier, carton, plastique rincé et percé, pneus, huiles usagées et déchets d'hydrocarbures, bâches...) dans un lieu isolé des bâtiments d'exploitation.

- Elimination des déchets inflammables : évacuation des emballages papier, carton, plastique, etc. avec les ordures ménagères, collecte des huiles usagées et des déchets d'hydrocarbures.
- Respect de règles de précautions pour les opérations de soudage, tronçonnage, meulage etc.
- Rétention des produits dangereux libérés en cas d'incendie et des eaux d'extinction
  - Séparation des points chauds et des combustibles (isolants, hydrocarbures...)
  - Pas de contact entre les installations électriques et les matériaux isolants inflammables.
  - Pas de source d'énergie à proximité des cuves d'hydrocarbures.
  - Des différentiels et parafoudre existent sur l'installation électrique de l'exploitation, au niveau des robots de traite.

En cas d'incendie, des moyens de lutte curatifs sont également prévus :

- 3 extincteurs (polyvalent ou à poudre) sont mis en place dans la laiterie et l'atelier.
- 1 borne à incendie est présente à 65 mètres de la stabulation (voir plan masse).

- Le centre de Secours le plus proche est celui de GUEMENE PENFAO. Les abords des bâtiments d'exploitation sont régulièrement entretenus.

## **2.2 Accessibilité**

Les routes permettant d'accéder sur le site d'exploitation ne sont pas modifiées et permettent un passage des véhicules des services de secours et d'incendie. La localisation de ces voies d'accès est détaillée sur le plan de masse.

## **2.3 Dispositifs de rétention des produits toxiques ou dangereux pour l'environnement**

Les produits concernés par cette partie sont les stockages d'hydrocarbures liquides ainsi que de produits liquides à usage agricole. Concernant le GAEC DES COTEAUX DU DON, il s'agit de la cuve de stockage de fioul, les cuves de stockage d'azote liquide ainsi que des zones de stockage et de manipulation des produits phytopharmaceutiques.

La cuve de stockage de fuel d'une contenance totale de 8000 litres, est équipée d'une double coque et abritée des intempéries.

La cuve de stockage de fuel du groupe électrogène dispose d'une double coque.

Les cuves de stockage d'azote liquide disposent d'un bac de rétention.

Les espaces de stockage et de manipulation des produits phytosanitaires demeurent inchangés et sont stockés sur le site dans un local spécifique (voir emplacement sur plan masse). Ces produits sont conditionnés en bidons dans des locaux sécurisés à sol étanche.

Une pharmacie est spécialement prévue pour stocker les produits médicamenteux destinés aux animaux de l'élevage.

## **2.4 Mesures contre les risques sanitaires**

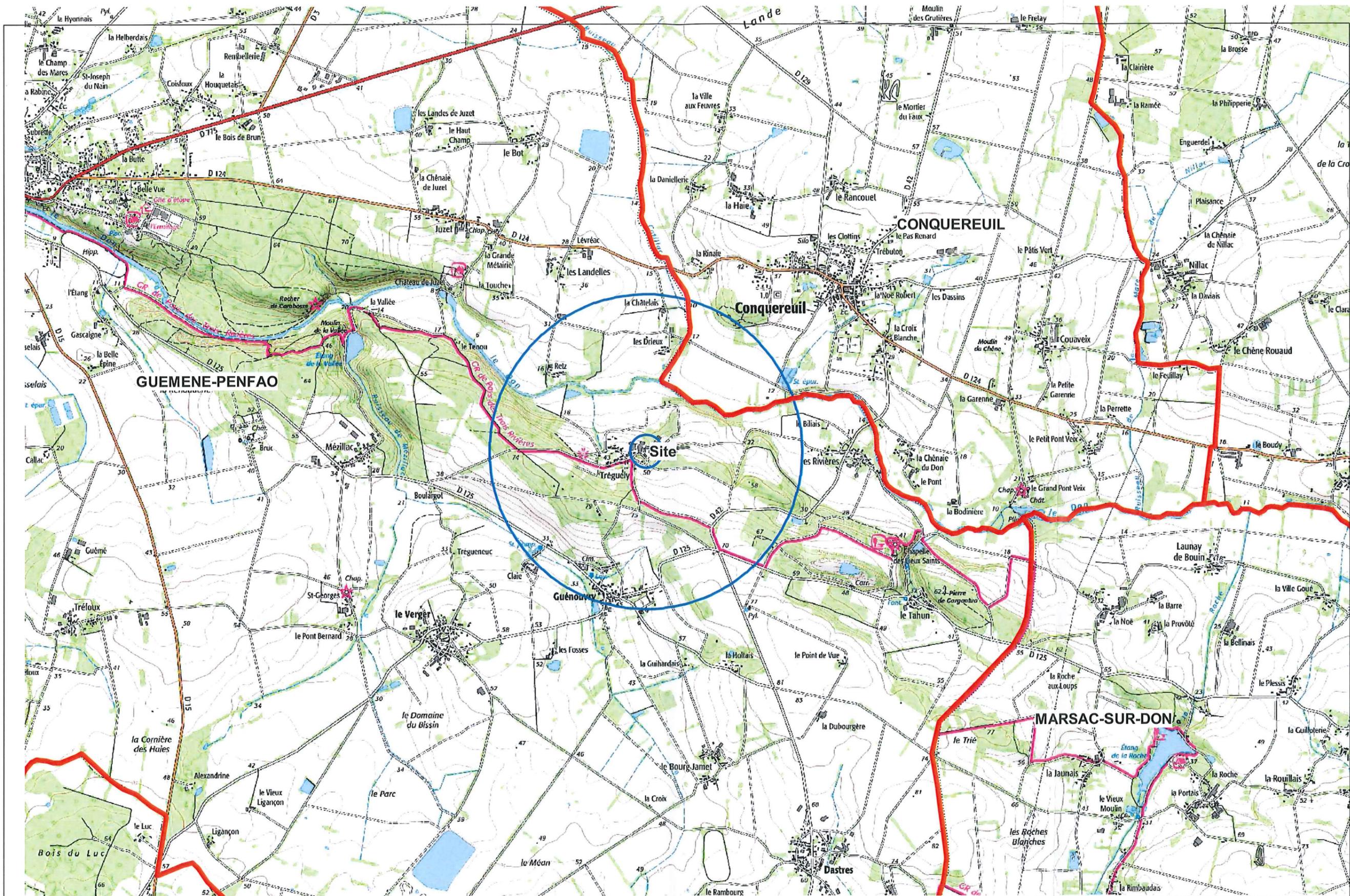
### **2.4.1 Nettoyage, désinfection et entretien des locaux**

Le nettoyage des locaux est réalisé à l'aide d'un nettoyeur à haute pression, après enlèvement des éléments grossiers par des moyens mécaniques. Le décapage et la désinfection sont facilités par l'utilisation de produits adaptés et agréés pour ces tâches.

**Annexe 8 Carte Rayon 1 km**

---

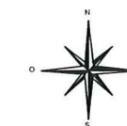




© IGN - BD ORTHO® DDASS / DIREN / SANDRE / DDAF  
Rayon 1 km

Limite des communes ———

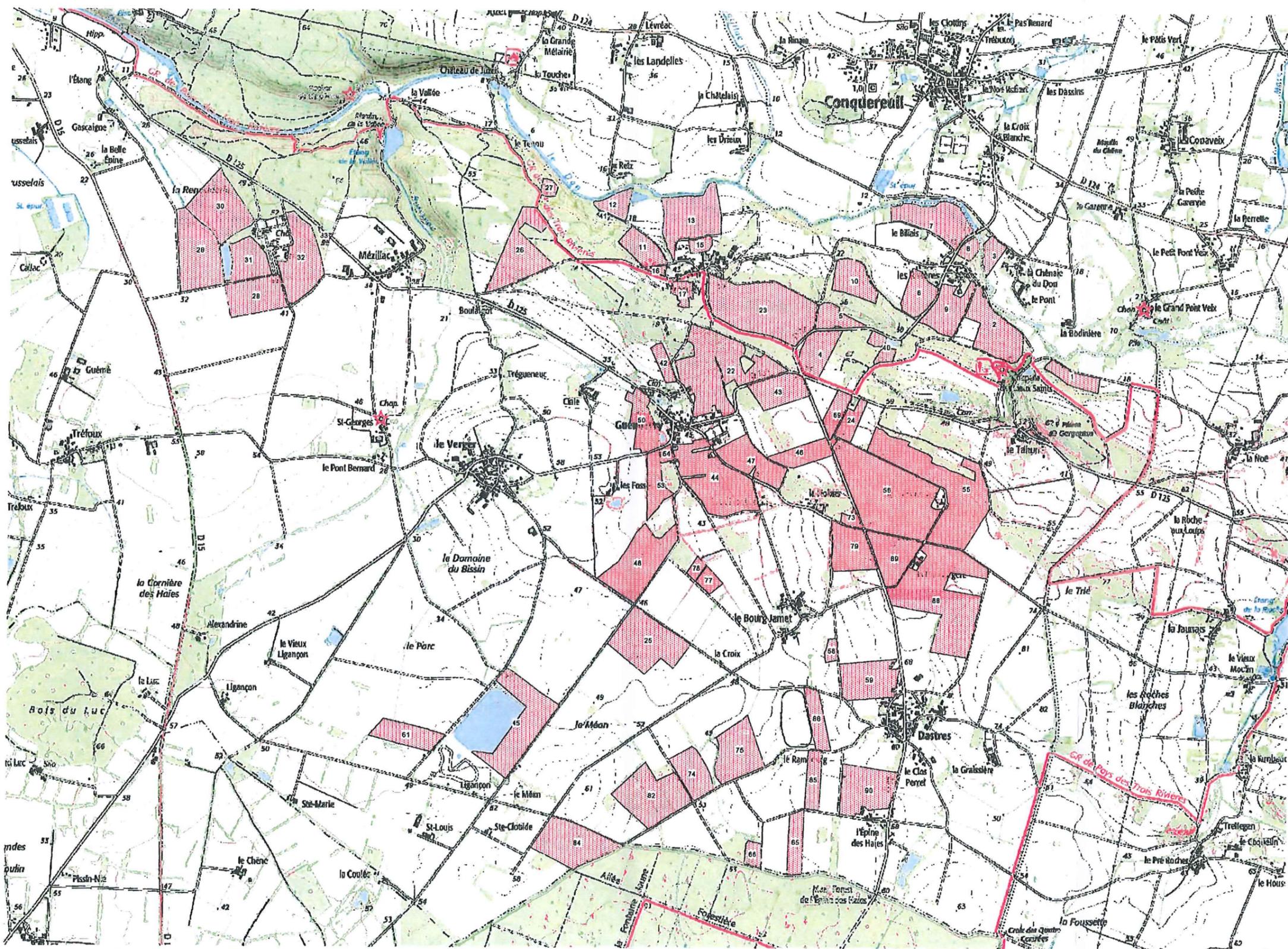
T43321  
GAEC DES COTEAUX DU DON  
TREGUELY  
44290 GUEMENE PENFAO



Date: 19/05/2016  
Echelle: 25000

**PLAN DE SITUATION  
LOCALISATION DES PARCELLES ETUDIEES**

(au 1/25 000<sup>ème</sup>)



Plan d'exploitation 

T43321  
 GAEC DES COTEAUX DU DON  
 TREGUELY  
 44290 GUEMENE PENFAO

Date: 08/09/2015  
 Echelle : 25000



© IGN SCAN25 - BD ORTHO® Les données ou carte IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents.